



# SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

**COMITE SYNDICAL DU 19 mars 2013**  
**Mairie de Mimizan**

## COMPTE-RENDU

### Etaiet Présents :

#### **Membres titulaires ou suppléants :**

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	VINCQ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémi	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Mickaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Jacques	LEBLOND	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature

### Etaiet également présents :

Madame	Geneviève	MORICEAU	Trésorière de Mimizan
Madame	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

### Etaiet Excusés :

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marianne	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINÉ	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie	MARTINEZ	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Michel	DAGREOU	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Valérie	BODINIER	Conseil Général des Landes

## **Ordre du jour :**

1. vote du compte de gestion 2012
  2. vote du compte administratif 2012 et du résultat 2012
  3. vote du budget primitif 2013
  4. Emplois saisonniers : plan d'actions nOmad 2013, recrutement des chargés d'accueil
  5. Présentation de l'opération de valorisation de l'offre culturelle de proximité
  6. Questions diverses :
    - a. participation à la complémentaire santé des agents et régime indemnitaires
    - b. renouvellement du poste de chargé(e) de mission développement économique et touristique
- 

### **1. vote du compte de gestion 2012**

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2012 par M. le Président, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2012 dressé pour le budget du Syndicat mixte du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2- vote du compte administratif 2012 et du résultat 2012**

Le vote du compte Administratif 2012 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Gérard Subsol, premier Vice Président. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2012 :

En dépenses :

Les dépenses du chapitre 12 « Charges de personnel » sont globalement conformes aux prévisions. L'écart entre prévisions et réalisations sur le chapitre 11 « Charges à caractère général » est de l'ordre de 20 000 €. Il provient essentiellement :

- du compte 617 « Etudes » : une provision de 6 800 € avait été inscrite sur ce compte. Cette provision n'a pas été entamée et explique pour partie l'écart constaté.
- Du compte 6238 « publicité-relations publiques » : une somme de 12 500 € avait été inscrite au BP 2012 visant à prolonger l'action du Pays en matière de valorisation de l'offre culturelle de proximité (cf réalisation de vidéos de promotions des festivals « Aquitaine en scène » en 2011). Cette action est reportée et figure sur le budget primitif 2013.

En recettes :

L'écart entre prévisions et réalisations est de l'ordre de 8 000 € et provient du report de l'opération inscrite en dépense au compte 6238 (voir plus haut) et différée au BP 2013. Une subvention régionale de 10 000 € était inscrite en recette au compte 7472 au regard de cette dépense.

Le comité syndical propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent,

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

Chap/art	libellé	Budget Primitif	Dépenses au 31/12/12
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>108 071,00</b>	<b>88 194,66</b>
C/6042	Achats prestations de services	0,00	125,00
C/60622	carburants	1 200,00	1 238,20
C/60623	Alimentation	0,00	228,57
c/60632	fournitures de petit équipement	506,00	1 339,18
c/6064	Fournitures administratives	1 494,00	2 000,48
c/611	contrat prestations de services	18 470,00	16 896,83
c/6132	location bureau	7 200,00	6 600,72
C/6135	Location mobilières	3 500,00	3 259,18
c/61551	Matériel roulant	0,00	127,74
c/616	Assurance	2 800,00	2 183,09
c/617	Etudes	23 216,00	16 424,07
c/6182	documentation	500,00	487,15
c/6225	indemnités au comptable	270,00	598,41
c/6226	honoraires	0,00	202,75
c/6231	Annonces et insertions	0,00	430,56
C/6232	Fetes et cérémonies	0,00	400,00
C/6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	5 344,26
c/6237	publications	7 800,00	5 740,80
c/6238	pub publications relations publiques-divers	20 315,00	7 666,42
C/6247	Transports collectifs	0,00	1 687,10
C/6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 746,93
c/6256	Missions	2 600,00	2 846,47
C/6257	Réceptions	800,00	3 236,50
c/6262	Frais de télécommunications	3 500,00	4 186,53
c/627	services bancaires et assimilés	200,00	252,09
c/6281	concours divers (cotisations)	1 200,00	1 145,50
C/62878	A d'autres organismes	1 500,00	1 800,13
<b>66 INTERETS</b>		<b>1 500,00</b>	<b>989,39</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>166 200,00</b>	<b>162 735,40</b>
C/6332	Cotisations FNAL	309,00	91,00
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 523,00	2 372,27
C/64111	Personnel titulaire	43 302,00	41 567,05
C/64112	Supplément familial	1 113,00	1 109,65
C/64118	indemnités agent titulaire	2 523,00	3 986,26
C/64131	Personnel non titulaire	69 318,00	68 120,79
C/6451	URSSAF	29 138,00	28 623,00
C/6453	Caisses de retraite	12 073,00	12 143,83
C/6454	Assedic	4 436,00	3 804,00
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	165,00	162,08
C/6474	COS	1 050,00	509,87
c/6475	Médecine du travail	250,00	245,60
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>251 919,45</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<i>Chapitre article</i>	<i>libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>réalisations</i>
<b>2</b>	<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	<b>17 021.68</b>	<b>17 021.68</b>
<b>O13</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>704,68</b>
C/6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		138,68
c/6459	charges sécurité sociale		566,00
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>259 249.00</b>	<b>250 745.12</b>
c/74718	Autres	3 812.00	
c/7472	subvention Région Rattachements	66 806,00	22 081.97 34 652.50
C/74748	Cotisations membres (autres communes)	3 230,00	1 563,00
c/74758	Autres groupements	119 231,00	117 667,00
c/7477	budgets communautaires et fonds structurels Rattachements	66 170,00	-25 862.08 93599.57
c/7478	Participations autres organismes	0,00	7 043,16
	<b>TOTAUX</b>	<b>276 270.68</b>	<b>268 471.48</b>

**RECAPITULATIF**

<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat à reporter</b>
251 919,45 €	268 471.48 €	16 552.03 €

Le comité syndical :

- approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2012, soit un excédent de 16 552 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2013
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

**3- vote du budget primitif 2013**

M. le Président présente le Budget Primitif 2013. Il précise la répartition du temps de travail alloué à chaque mission, répartition notamment prise en compte pour la préparation des dossiers de demande de subvention :

- nOmad, Plate forme de service « emploi saisonnier », pour un coût de 101 950 €
- mission tourisme, développement économique et culturel, pour un coût de 53 400 €
- conduite du SCOT du Born dans le cadre de ma mise à disposition de service établie avec le Syndicat Mixte SCOT du Born, pour un coût remboursé de 20 000 €

Le budget s'équilibre à 248 182 €, en baisse sensible par rapport au BP 2012 (276 270 €). Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

- Masse salariale moindre : 2012 a été une année de tuilage entre les deux responsables successifs de la plateforme de l'emploi saisonnier ;

- Internalisation des couts de communication : maquettes graphiques des supports, site internet
- L'année 2012 a été marquée par l'accueil et l'organisation des 13èmes Rencontres Nationales de l'Emploi Saisonnier, dont les frais ne sont pas reconduits en 2013.

M. le Président apporte les précisions suivantes :

- La réalisation du programme nOmad 2013 fera comme en 2012 appel aux subventions de l'Europe (FSE) et de la Région.
- La convention de mise à disposition avec le SM SCOT du Born rapportera près de 22 000 € (remboursement 2012 inclus) au Pays et fait chuter d'autant le niveau de cotisation des membres.
- Un volet communication est inscrit pour un montant de 12 500 € avec une prise en charge à hauteur de 10 000 € du Conseil Régional. (voir point 5 de l'ordre du jour)
- un fonds de roulement provisionnel de l'ordre de 17 000 € est prévu afin de faire face à une trésorerie tendue due au recours renforcé aux fonds structurels européens (paiement uniquement en fin d'opération).

Dans ce cadre, les cotisations des membres s'élèveraient à 97 367 € (2,13 € /habitant), conformément à la première version présentée lors du comité syndical du 22 novembre 2012.

Le budget primitif se présente comme suit :

Chap/art	libellé	montant	compte	libellé	montant
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>90 682</b>			
c/60622	carburant	1 200	c/7084	Mise à disposition SCOT	21 843
c/60632	fournitures petit équipement	500			
c/6064	Fournitures administratives	1 500	c/7471	subv° Etat	2 500
c/611	contrat prestations de services	3 300			
c/6132	location bureau	7 200	c/7472	subv° Région	51 090
c/6135	location véhicule	3 700			
c/61551	entretien voiture	1 200	c/7473	subv° Département	-
c/616	Assurance	2 200			
c/617	Etudes	17 722	c/7477	subv° UE	55 330
c/6182	documentation	500			
c/6184	Organismes formation	4 250	c/7478	Participation autres organismes	3 500
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6236	catalogues et imprimés	10 000			
c/6237	Publications	9 000			
c/6238	relations publiques	14 500			
c/6251	déplacements nOmad	3 400			
c/6256	Missions pays hors nOmad	2 500			
c/6257	Réception nOmad	800			
c/6262	Frais de téléphone	4 000			
c/627	commission bancaire	240			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 200			
c/62878	frais de timbres	1 500			

<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>155 500</b>		
c/6332	Cotisations FNAL	299		
c/6336	Cotisations CG CNFPT	2 296		
c/64111	Personnel titulaire	41 395		
c/64131	Personnel non titulaire	59 923		
c/64112	Supplément familial	1 113		
c/64118	indemnités agent titulaire	2 523		
c/6451	URSSAF	26 131	c/74758	Cotisations
C/6453	Caisses de retraite	12 144	OO2	résultat reporté
C/6454	Assedic	3 835		97 367
c/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	3 842		16 552
C/6474	COS	1 500		
c/6475	Médecine du travail	500		
<b>66 INTERETS</b>		<b>2 000</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>248 182</b>	<b>TOTAL</b>	<b>248 182</b>

#### **4-Emplois saisonniers : plan d'actions nOmad 2013, recrutement des chargés d'accueil**

##### 4-1- programme d'actions 2013

Monsieur le président présente le programme d'actions de nOmad pour la saison 2013 :

#### **EMPLOI COMPETENCES PROFESSIONNALISATION**

- 1 - forum emplois saisonniers : Mimizan et Biscarrosse , les 5 et 20 mars
- 2 – Journée portes ouvertes : Entreprise Pinguin, le 4 avril à Ychoux

#### **INFORMATION CONSEIL ASSISTANCE**

- 3 - Lieux d'accueil des saisonniers : Biscarrosse, Mimizan, Léon
- 4 - Documentation : mise à jour des fiches de présentation des filières économiques

#### **PREVENTION REMEDIATION**

- 5 - Médiation sociale du travail : nouvelle signature du protocole prévue avec les organisations syndicales et les fédérations d'employeurs
- 6 - Prévention santé : mise en place d'un kit « saisonniers » comprenant brochure « santé », éthylotests, contraceptifs...

#### **LOGEMENT - MOBILITE**

- 7 – cellule de montage de projets pilotes « hébergement de travailleurs saisonniers : Lycée de Parentis-en Born et Opération « 1,2, Toit » à Biscarrosse et Léon

- 8 - Communication

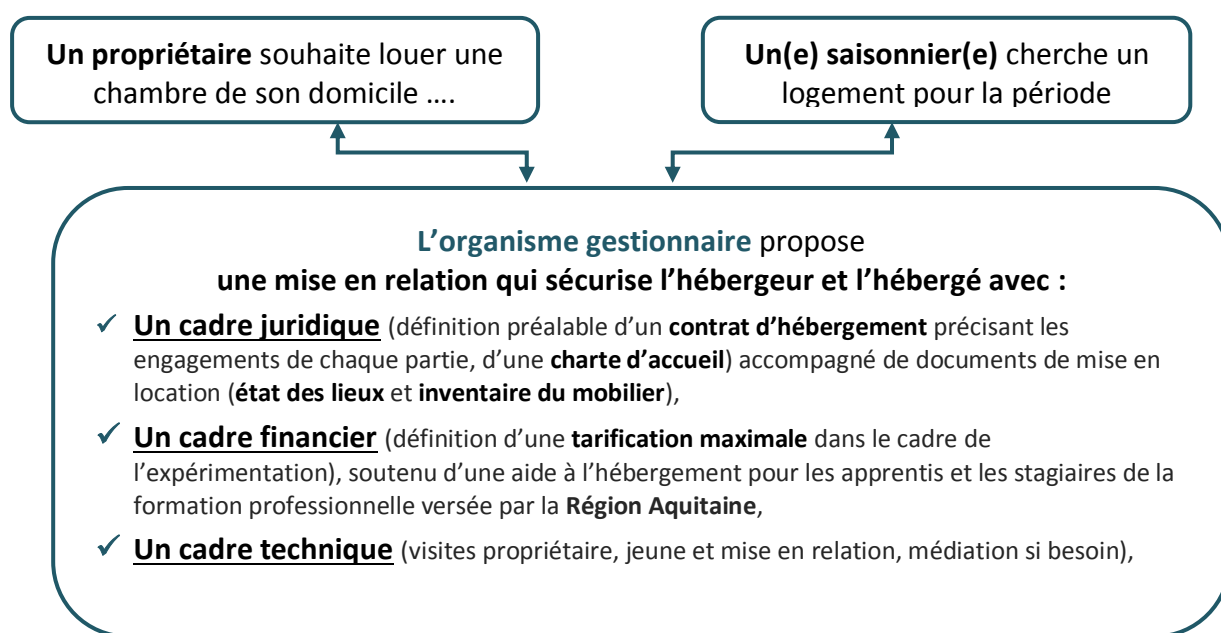
#### 4-2- Le DISPOSITIF « 1, 2, Toit »

M. le Président détaille l'opération « 1, 2, Toit » :

PRINCIPE : Un propriétaire loue à un saisonnier une chambre ou une dépendance inutilisée chez lui moyennant une contrepartie versée par l'hébergé(e).

OBJECTIFS : Trouver des solutions complémentaires dans le parc privé répondant à l'accueil de court séjour, peu onéreuses et de qualité, permettre de sécuriser les parcours et favoriser l'égalité des chances.

PUBLICS CIBLES : Travailleurs saisonniers occupant un poste sur le territoire concerné par l'action



Ce dispositif fait l'objet d'un soutien de la Région Aquitaine. Un forfait de 700 € est alloué à l'organisme gestionnaire, en l'occurrence le SIRES, agence immobilière à vocation sociale représentée dans les Landes par le PACT 40, pour la constitution de chaque « binôme » propriétaire-saisonnier. Ce dispositif, initialement destiné aux étudiants et aux apprentis, a été élargi aux travailleurs saisonniers à l'occasion de l'adoption du Plan Régional des Saisonniers par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Deux sites tests seront ciblés en 2013, Biscarrosse et Léon, avec l'objectif de constituer une quinzaine de binômes.

#### 4-3- Le recrutement des chargés d'accueil

Considérant la nécessité de créer les postes de chargés d'accueil et de conseil saisonniers pour tenir les lieux d'accueil des saisonniers (LAS), le comité syndical décide à l'unanimité :

- de créer deux postes de chargés de mission à mi-temps (17,5 h) pour la période du 13 mai au 30 août 2013 rémunérés en référence à la grille de rédacteur
- d'autoriser en conséquence Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

## **5- Présentation de l'opération de valorisation de l'offre culturelle de proximité**

Le président rappelle que la Convention d'Organisation Touristique et Territoriale signée le 6 avril 2012 entre le Pays LNCA, la Région Aquitaine et le Conseil Général des Landes comprend un axe d'intervention n°2 intitulé « Renforcer l'attractivité du territoire par le développement des filières Itinérance et Patrimoine ». Son axe n° 1 cherche en outre à renforcer l'accessibilité du Pays LNCA et sa notoriété par le biais de l'e-tourisme.

Le Pays a déjà conduit plusieurs actions en rapport avec ces thèmes et justifiant ce positionnement :

- Inventaire du patrimoine
- Dépliant des routes touristiques valorisant la gastronomie, le patrimoine bâti et naturel
- La promotion des quatre festivals « Aquitaine en scène » du Pays

Fort de cette expérience, et de la place grandissante des TIC, le président présente un concept innovant de promotion territorial : la bande dessinée numérique.

Une vidéo de présentation de l'opération conduite par le Pays de Bourg en Bresse est projetée : la bande dessinée conçue, « la cavalière au manteau rouge », permet de projeter le héros dans les paysages et les monuments emblématiques du Pays. En bas de page, un flashcode renvoie vers du contenu numérique (site web, application smartphone) son et vidéo.

Voir liens suivants : <http://bit.ly/bdnumerique> et [www.aupaysdefifrelin-labd.fr](http://www.aupaysdefifrelin-labd.fr)

Ces supports sont conçus pour un public élargi et transgénérationnel. Le travail de scénarisation offre l'opportunité de reconstituer une histoire, un patrimoine bâti et naturel que l'usure du temps et les événements naturels rendent difficiles à appréhender sur notre territoire littoral : vestiges sublacustres, formation du littoral et des dunes, des plans d'eau, du massif forestier, tucs fortifiés, pèlerinages jacquaires, voie romaine, sauvetés...

M. le Président propose de lancer une consultation pour identifier une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la mission serait d'aider le Pays LNCA à affiner la conception du projet. Cette consultation pourrait comprendre l'organisation d'une résidence d'artistes permettant de s'imprégner du territoire et de personnaliser le projet, de rencontrer les membres du comité scientifique. Ce dernier serait notamment constitué de personnes ressources qualifiées (réseau des musées locaux).

Cette mission aurait également pour but de préparer une tranche conditionnelle visant à la réalisation de l'ensemble des supports. Cette seconde tranche est conditionnée aux concours financiers que pourront notamment apporter le Conseil Régional (prochain contrat de Pays) et le Conseil Général (aide à l'édition, aux résidences d'artistes). Les services concernés ont été rencontrés afin de présenter le projet et de recueillir un premier avis.

Le Budget Primitif 2013 comprend d'ores et déjà une dépense de 12500 € financée à hauteur de 80 % (10 000 €) par le Conseil Régional au titre de la dotation culturelle annuelle du Contrat de Pays.

M. Ignacel intervient pour suggérer de renforcer l'enveloppe allouée à cette mission afin d'y inclure l'étude des différents montages financiers possibles en matière d'édition d'ouvrage. L'éventuelle participation du CG 40 sur l'organisation de la résidence d'artiste permettrait effectivement de mieux doter cette première tranche.

Le comité syndical autorise le Président à lancer la consultation sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



## **6- Questions diverses :**

### **6-1- participation à la complémentaire santé des agents et régime indemnitaires**

Le décret du 8/11/11 propose deux formules de participation à la complémentaire santé des agents :

- La convention de participation : il s'agit ici de ne retenir qu'une seule mutuelle pour tous les agents, ce qui impose une procédure de mise en concurrence, censée tirer les prix, mais compliquée à mettre en place.
- La labellisation : les agents restent libres de choisir leur mutuelle dans une liste d'une soixantaine de mutuelles labellisées

Afin d'éviter la complexité de ces dispositifs, Monsieur le Président propose plutôt de revaloriser le régime indemnitaire du Pays LNCA, en cherchant à garantir un traitement salarial le plus équitable possible entre le Pays LNCA et les collectivités le composent.

Sur proposition du Président, Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer le régime indemnitaire défini par la délibération du 5 novembre 2009 susvisée
- d'instaurer un nouveau régime à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, comprenant les primes suivantes et au bénéfice des agents relevant des cadres d'emploi suivants :

#### **- Filière administrative :**

#### **Indemnité d'Administration et de Technicité : IAT**

Grade	Coefficient
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	4,94
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	4,91
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	4,91
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	4,91
Rédacteur jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	4,04
Rédacteur principal 2ème classe jusqu'au 4ème échelon	3,40

## Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : IFTS

Grade	Coefficient
Rédacteur à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon	2,83
Rédacteur principal 2ème classe à partir du 5ème échelon	2,87
Rédacteur principal 1ere classe	2,94
Attaché	2,39
Attaché principal	1,96

Filière technique :

## Indemnité Spécifique de Services

Grade	Coefficient
Ingénieur jusqu'au 6 <sup>ème</sup> échelon	0,29
Ingénieur à compter du 7 <sup>ème</sup> échelon	0,25
Ingénieur principal du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> échelon	0,19
Ingénieur principal n'ayant pas cinq ans d'ancienneté dans le grade (à compter du 6ème échelon)	0,20
Ingénieur principal ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade (à compter du 6ème échelon)	0,17

- Décide l'application dudit régime aux agents non titulaires bénéficiant d'un contrat de remplacement d'agent en congé maladie, accident de travail ou maternité à compter de 6 mois d'ancienneté dans une période de 12 mois.
- Décide l'application dudit régime aux agents non titulaires bénéficiant d'un contrat de droit public conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment l'article 3, alinéa 5, à compter du 6<sup>ème</sup> mois de contrat sans discontinuité.
- Dit que le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.
- Dit que ce régime indemnitaire sera reconduit chaque année, sauf décision modificative du Syndicat Mixte,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours, chapitre 64118 et 64131 où les fonds nécessaires sont votés.

## **6-2- Renouveau du poste de chargé(e) de mission développement économique et touristique**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical réuni le 13 avril 2010 avait créé un poste de chargé(e) de mission généraliste en matière de développement économique, touristique et urbanisme. Un agent a donc été recruté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, dans le cadre d'un CDD d'une durée de trois ans. Le CDD prend fin au 30 juin 2013. Les missions affectées à ce poste sont les suivantes :

- En matière de développement touristique :

Préparation et mise en œuvre de la convention d'Organisation et de Développement Touristique signée le 6 avril 2012 avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Landes. Le Plan Local de Formation Interfilières à destination des Offices de Tourisme et des professionnels vient notamment d'être engagé pour une durée de trois ans.

- En matière d'Urbanisme :

Le Syndicat Mixte du SCOT du Born a prescrit l'élaboration du SCOT par délibération datée du 20 novembre 2012. Une convention de mise à disposition de services est en vigueur depuis cette date et prévoit que l'ingénierie du SCOT sera assurée par l'équipe du Pays LNCA. 10 % du temps de travail de l'agent sont réservés à cette mission appelée à se développer.

- En matière de développement économique et d'emploi :

Le comité syndical du Pays LNCA a validé le programme d'actions de l'Opération Collective de Modernisation des entreprises commerciales, artisanales et de services. Sur cette base, un dossier de candidature a été transmis aux services de l'Etat pour conduire une OCM et obtenir des crédits FISAC correspondant aux investissements et aux opérations d'animation prévus dans ce cadre. L'examen du dossier de candidature est en cours.

Enfin, 20 % du temps de travail de l'agent sont réservés pour venir en appui de nOmad, la plate-forme de services « emploi saisonnier » du Pays LNCA. Cet appui porte notamment sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et le déroulement des évènementiels (Forum de l'emploi saisonnier, Journées Portes Ouvertes)

Afin de donner une suite aux actions engagées dans le cadre des différentes missions, Monsieur le Président propose de renouveler l'agent initialement recruté dans ses fonctions pour une nouvelle durée de trois ans.

Considérant que la nature des fonctions relèvent de la catégorie A et que les besoins du service justifient un recrutement sur le fondement de l'article 3-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, le Comité Syndical décide,

- d'autoriser le président à signer un nouveau contrat de 3 ans sur le poste créé par la délibération du 13 avril 2010, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- de le rémunérer par référence à la grille d'attaché territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013 du pays

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU